

**PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES****COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS****Trente-huitième session, Centre international de conférences de Genève (CICG)****Genève, Suisse, 6-11 juillet 2015****PLAN STRATÉGIQUE DU CODEX POUR 2014-2019****ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE****(Document établi par le Secrétariat du Codex, en collaboration avec la FAO et l'OMS)****INTRODUCTION**

1. À sa trente-sixième session (2013), la Commission du Codex Alimentarius a adopté son Plan stratégique pour 2014-2019. Celui-ci comprend notamment un plan de travail indiquant pour chaque activité: les parties responsables, l'échéancier, les résultats escomptés et les indicateurs et extrants (produits) mesurables.
2. Il incombe au Comité exécutif et à la Commission de suivre la mise en œuvre du Plan stratégique et d'en rendre compte chaque année. À sa trente-septième session (2014), la Commission est convenue d'établir un cadre de suivi de la mise en œuvre du Plan stratégique dans les organes subsidiaires et a chargé le Secrétariat du Codex d'élaborer ce cadre (c'est-à-dire les matrices de suivi).
3. Le présent rapport rend compte de la première année civile complète (2014) de mise en œuvre du Plan stratégique du Codex pour 2014-2019. Il a été décidé de présenter les données par année civile (et non par période séparant deux sessions de la Commission) car, d'une part, une année civile est plus facile à délimiter et, d'autre part, ce choix contribue à faciliter l'analyse des données et l'élaboration des documents bien à l'avance des sessions annuelles du Comité exécutif et de la Commission.
4. Les données et les informations relatives à l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan stratégique sont présentées à l'annexe I.

SOURCES DE DONNÉES ET D'INFORMATIONS

5. Les sources, au nombre de trois, des données et des informations utilisées dans le présent rapport de situation sont récapitulées pour chaque activité à l'annexe II.

Données existantes

6. Les données et informations provenant de documents du Codex existants (par exemple, rapports et documents de travail des comités) ont été employées pour évaluer la mise en œuvre de 18 activités¹. Les documents correspondants relatifs aux années 2008 à 2013 ont permis d'établir une situation de référence à partir de laquelle évaluer l'état d'avancement de la mise en œuvre des activités 2.3.3, 3.1.2 et 3.1.3 en 2014.
7. Les débats en cours sur la gestion des travaux du Codex et le fonctionnement du Comité exécutif (CX/CAC 15/38/9), ainsi que sur la stratégie de communication du Codex (CX/CAC 15/38/22), qui pourraient avoir des incidences sur la mise en œuvre du Plan stratégique ont aussi été pris en compte.

Enquête sur la mise en œuvre du Plan stratégique réalisée auprès des comités du Codex après la trente-septième session de la Commission

8. En application de la recommandation approuvée par la Commission à sa trente-septième session, le Secrétariat du Codex a élaboré une matrice pour recueillir des informations sur la mise en œuvre du Plan stratégique (voir le paragraphe 2), et a prié tous les organes subsidiaires du Codex se réunissant entre septembre 2014 et mai 2015 de communiquer les informations demandées dans la matrice. Sur les 19 organes subsidiaires qui se sont réunis pendant cette période, 13 ont rendu compte de leurs activités au moyen de la matrice.

¹ Activités 1.1.1, 1.1.2, 1.3.1, 1.3.2, 2.1.4, 2.1.1, 2.2.3, 2.3.3, 2.3.4, 3.1.1, 3.1.2, 3.1.5, 3.2.3, 4.1.1, (4.1.2) 4.1.4, 4.1.5, 4.2.1, 4.2.2.

9. La mise en œuvre de 12 activités² a été mesurée à l'aide de la matrice.

Données et informations fournies par la FAO et l'OMS

10. Les initiatives FAO/OMS de renforcement des capacités contribuent à améliorer sensiblement la pertinence du Codex et, sous réserve d'être axées sur les objectifs du plan, concourent à l'obtention des résultats stratégiques. À titre de contribution au suivi du Plan stratégique, la FAO et l'OMS ont communiqué des données et des informations relatives à 6 activités³.

CONCLUSIONS

11. Des informations et des données utiles pour le suivi de la mise en œuvre du Plan stratégique sont déjà générées dans le cadre des activités ordinaires du Codex, sans que les organes subsidiaires et les membres du Codex n'aient à fournir de gros travail supplémentaire. Une fois que les informations et données à utiliser et la façon de les présenter auront été décidées, le Secrétariat adoptera la même approche dans les futurs rapports de situation, à moins que des modifications ne soient proposées à des fins d'amélioration.

12. En ce qui concerne quelques activités, les données et les informations doivent encore être obtenues par les moyens suivants: demandes d'informations spécialement adressées aux organes subsidiaires du Codex; élaboration d'enquêtes ad hoc; et aide de la FAO et de l'OMS. S'agissant de certaines de ces activités, il n'est pas toujours nécessaire de demander des informations chaque année.

13. Une plateforme de communication uniforme entre la FAO, l'OMS, le Secrétariat du Codex et les États membres, qui servirait à recueillir des informations sur les activités ci-après, est en cours d'élaboration. Pour que cette modalité de collecte d'informations soit efficace, il faudrait qu'une forte proportion des services centraux de liaison (points de contact) avec le Codex utilisent activement la plateforme.

- Activité 2.3.4 Nombre de réseaux mis en place. Nombre de pays participant à un réseau. Nombre de fois où des suggestions sont communiquées aux comités d'experts par des pays en développement grâce à leur participation à un réseau.
- Activité 3.1.2 Nombre de pays en développement manifestant leur intention d'accueillir conjointement des réunions du Codex.
- Activité 3.2.2 Nombre de pays en développement ayant déterminé les comités qu'ils jugent prioritaires et qui y participent activement.

14. En ce qui concerne les activités suivantes, soit aucune donnée ou information n'est disponible, soit celles qui existent sont insuffisantes. Les raisons en sont données entre parenthèses. Si l'on veut suivre ces activités, il faut préciser ou modifier les indicateurs mesurables suivants.

- Activité 2.1.2 Nombre de scientifiques et d'experts techniques au sein des délégations des Membres. Nombre de scientifiques et d'experts techniques formulant des suggestions adéquates sur les positions nationales.

[Il convient de clarifier ce que l'on entend par «scientifiques et experts techniques» et la façon dont on distingue ces scientifiques/experts techniques des autres personnes participant au processus du Codex.]

- Activité 2.1.3 Nombre de documents de comités faisant état de tous les facteurs pertinents pris en compte dans les recommandations sur la gestion des risques. Nombre de documents de comités faisant état en détail de la façon dont ces facteurs pertinents ont été pris en compte dans le contexte de l'élaboration des normes.

[Il paraît difficile de juger la mesure dans laquelle un document fait état, ou non, de tous les facteurs pertinents.]

- Activité 3.1.1 Dans la situation de référence, nombre de Membres ayant mis sur pied des structures nationales permanentes du Codex. Rapports annuels faisant état du nombre de Membres dotés de structures nationales permanentes du Codex qui signalent un développement de ces structures.

[Il faut clarifier ce que l'on entend par des «structures nationales permanentes du Codex».]

- Activité 3.2.1 Nombre de pays dotés de structures nationales du Codex fonctionnelles.

[Il faut clarifier ce que l'on entend par des «structures nationales du Codex fonctionnelles».]

² Activités 1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 2.1.1, 2.1.2, 2.1.3, 2.1.4, 3.1.5, 3.2.3, 4.1.4, 4.1.5, 4.2.1.

³ Activités 2.2.1, 2.2.2, 2.3.1, 2.3.2, 3.1.3, 3.2.1.

- Activité 4.1.1 Rapports sur les réexamens des processus et des procédures de travail faisant état: du nombre d'obstacles aux travaux d'établissement des normes recensés / du nombre de processus et de procédures actualisés dans le but de surmonter les obstacles recensés s'il y a lieu.

[Il paraît difficile de déterminer et de compter les «obstacles», s'agit-il des problèmes généraux ou des problèmes particuliers freinant le processus d'établissement de normes?]

Il convient de se demander si tous les indicateurs proposés dans le Plan stratégique du Codex sont encore pertinents ou s'il serait préférable d'employer des indicateurs mesurables de plus haut niveau qui soient axés sur les objectifs ou les objectifs stratégiques. Des avis sont attendus à ce sujet.

RECOMMANDATIONS

15. Il est recommandé à la Commission:

- 1) De recenser les activités qui ne sont plus pertinentes et celles sur lesquelles il n'est peut-être pas utile de recueillir des données et des informations chaque année. Il pourrait s'avérer nécessaire de reformuler en conséquence les demandes figurant dans la matrice.
- 2) S'agissant de l'activité 4.1.1, examiner la possibilité de remplacer l'indicateur mesurable par:
i) déterminer les comités qui ont examiné la question des obstacles, ii) le comité a-t-il identifié des obstacles dans le cadre de l'examen? et iii) le comité a-t-il pris des mesures pour surmonter les obstacles recensés?
- 3) De clarifier ou modifier les indicateurs mesurables présentés au paragraphe 14 (à l'exception de ceux de l'activité 4.1.1.).
- 4) De demander que le Secrétariat du Codex, en collaboration avec la FAO et l'OMS:
 - présente aux prochaines sessions de la Commission et du Comité exécutif un rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan stratégique en 2015, s'agissant des activités sur lesquelles des informations et des données sont disponibles;
 - élabore un plan pour la conduite d'enquêtes ou la mise en place de plateformes permettant de suivre les activités qui sont jugées importantes mais sur lesquelles il n'existe ni informations ni données disponibles, notamment les activités mentionnées au paragraphe 10.

ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE

Objectif stratégique 1:

ÉTABLIR DES NORMES INTERNATIONALES RÉGISSANT LES ALIMENTS QUI TRAITENT DES ENJEUX ACTUELS ET NAISSANTS RELATIFS AUX ALIMENTS

Objectif 1.1:

Établir de nouvelles normes du Codex et actualiser les normes existantes en fonction des priorités de la Commission du Codex Alimentarius.

Activité 1.1.1 - Appliquer systématiquement dans tous les comités les critères établis en matière de prise de décision et d'établissement des priorités pour faire en sorte que les normes et les travaux liés aux domaines hautement prioritaires progressent rapidement.

État d'avancement de la mise en œuvre:

Selon les informations recueillies auprès des comités du Codex, dans le cadre des «réponses fournies dans la matrice», tous les comités qui ont répondu appliquent les Critères régissant l'établissement des priorités des travaux, indiqués dans le Manuel de procédure. De plus, le Comité sur les contaminants dans les aliments (CCCF), le Comité sur l'hygiène alimentaire (CCFH), le Comité sur les résidus de pesticides (CCPR), le Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (CCRVDF) et le Comité sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (CCFICS) utilisent des critères qui leur sont propres pour hiérarchiser leurs travaux par ordre de priorité. En ce qui concerne le CCRVDF, celui-ci étudie actuellement la possibilité d'adopter un système de notation pour établir la priorité des travaux, inspiré par le système qu'emploie le CCFH. Aucun comité n'a fait part de prévisions imminentes de révision ou de révision éventuelle des critères en vigueur.

Étant donné que toutes les nouvelles propositions ont été évaluées au moyen des critères indiqués dans le Manuel de procédure, le nombre de normes élaborées et révisées en fonction des critères d'établissement des priorités est égal au nombre de normes et textes apparentés adoptés lors de la trente-septième session de la Commission du Codex, soit 28.

Activité 1.1.2 - Renforcer le processus d'examen critique afin d'améliorer le suivi du développement de normes.

État d'avancement de la mise en œuvre:

Le processus d'examen critique a été traité notamment dans le document que le Secrétariat a établi sur la gestion des travaux du Codex et fonctionnement du Comité exécutif (CX/CAC 15/38/9). Ce point de l'ordre du jour sera examiné lors des sessions du Comité exécutif et de la Commission, ce qui devrait aboutir à la formulation de recommandations relatives au processus d'examen critique.

Objectif 1.2:

Déterminer à l'avance les enjeux⁴ naissants et les besoins des Membres et, lorsqu'il y a lieu, élaborer les normes alimentaires requises afin d'y répondre.

Activité 1.2.1 - Élaborer une démarche systématique pour promouvoir la détermination des enjeux naissants en matière de sécurité sanitaire des aliments, de nutrition et de pratiques loyales dans le commerce des aliments.

Activité 1.2.2 - Élaborer et réviser, lorsqu'il y a lieu, les normes régionales et internationales en réponse aux besoins exprimés par les membres et en réponse aux facteurs touchant la sécurité sanitaire des aliments, la nutrition et les pratiques loyales dans le commerce alimentaire.

État d'avancement de la mise en œuvre:

Selon les réponses fournies dans la matrice, les comités du Codex comptent principalement sur les membres, les autres comités et la FAO et l'OMS pour identifier les enjeux naissants. La plupart des comités (quelques-uns font exception) n'ont pas élaboré d'approche systématique pour identifier les enjeux naissants et plus de la moitié des comités qui ont répondu considèrent qu'il serait intéressant de le faire si les pratiques actuelles s'avéraient insuffisantes.

Objectif 1.3:

Améliorer la coordination et renforcer la collaboration avec d'autres organismes internationaux d'établissement des normes en s'efforçant d'éviter la duplication des tâches et d'optimiser les possibilités.

⁴ Les enjeux naissants en matière de sécurité sanitaire des aliments et de nutrition englobent les innovations scientifiques et technologiques, les situations nouvelles qui font l'objet d'enquêtes et dont la dangerosité reste à déterminer ou les événements connexes extraordinaires (par exemple, les catastrophes naturelles, les menaces externes, etc.).

Activité 1.3.1 - Favoriser l'élaboration des normes du Codex en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), plus particulièrement s'agissant des normes qui régissent le continuum du champ à l'assiette et qui intéressent le Codex et ces organismes

État d'avancement de la mise en œuvre:

Le Codex et l'OIE comptent de nombreux thèmes transversaux dans leurs programmes, et la collaboration qui existe doit être poursuivie et renforcée. Certes le Codex et l'OIE sont différents du point de vue des procédures et de l'organisation, mais rien n'empêche qu'ils coopèrent. La collaboration actuelle entre le Codex et la CIPV se manifeste essentiellement au niveau administratif, compte tenu de la similitude des structures de leur secrétariat. Il existe aussi une coopération liée à l'intérêt que les deux organisations portent aux activités de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (FANDC), en revanche aucun thème programmatique commun n'a été déterminé.

Des informations supplémentaires sur la coopération entre le Codex et d'autres organisations internationales d'établissement de normes sont présentées dans les documents CX/CAC 14/37/15 et CX/CAC 15/38/19. Une description plus précise de la coopération entre les comités du Codex et l'OIE peut être trouvée dans les documents suivants: CX/FFP 14/33/4; CX/GP 14/28/6 et CX/GP 14/28/6 Add1; CX/FICS 14/21 INF/3; et CX/FH 14/46/4.

Activité 1.3.2 - Promouvoir la collaboration avec des organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales responsables de l'établissement de normes afin de soutenir l'élaboration de normes Codex pertinentes et de favoriser la connaissance, la compréhension et l'utilisation des normes du Codex.

État d'avancement de la mise en œuvre:

La coopération entre le Codex et d'autres organisations internationales d'établissement de normes est parfois ancienne, ce qui n'empêche pas qu'elle puisse être améliorée par l'adoption d'une approche stratégique privilégiant activement les domaines d'intérêt commun. Ces organisations pouvant jouer un rôle central dans l'amélioration des normes du Codex, les interactions avec elles devraient être intensifiées, et un bon début serait par exemple d'améliorer et accroître la représentation du Codex dans toutes les réunions pertinentes de ces organisations.

Des informations supplémentaires sur la coopération qui existe actuellement entre le Codex et d'autres organisations internationales d'établissement de normes sont présentées dans les documents CX/CAC 14/37/15 et CX/CAC 15/38/19. La coopération entre les comités du Codex et certaines organisations internationales d'établissement de normes peut être évaluée à partir des informations données dans les documents suivants: CX/SCH 14/1/3 (Association européenne des épices (ESA)); CX/SCH 14/1/3 Add1 (Organisation internationale de normalisation (ISO)); CX/FFV 14/18/3 (Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE) et Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)); CX/FFV 14/18/4 (CEE); CRD1 de la trente-cinquième réunion du Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage (CCMAS) (rapport de réunion interinstitutions); CX/CF 14/8/4 (Mixte FAO/Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)); CX/PR 14/46/4 (Mixte FAO/AIEA et OCDE); et CX/FICS 14/21 INF/4 (Organisation mondiale des douanes (OMD)).

Objectif stratégique 2:

VEILLER À L'APPLICATION DES PRINCIPES DE L'ANALYSE DES RISQUES DANS L'ÉLABORATION DES NORMES DU CODEX

Objectif 2.1:

Veiller à l'application systématique des principes de l'analyse des risques et des avis scientifiques.

Activité 2.1.1 - Dans le cadre de l'élaboration des normes régissant la sécurité sanitaire des aliments et la nutrition, recourir aux avis scientifiques des organes d'experts mixtes de la FAO et de l'OMS dans toute la mesure possible en se fondant sur les «*Principes de travail pour l'analyse des risques destinés à être appliqués dans le cadre du Codex Alimentarius*».

État d'avancement de la mise en œuvre:

Pour une année donnée, les avis scientifiques demandés et les avis scientifiques utilisés ne coïncident pas, car il existe forcément un délai entre la demande d'un avis et son utilisation. Par conséquent, les chiffres indiqués ci-dessous doivent être considérés comme indicatifs, étant entendu qu'ils deviendront plus représentatifs au fil des ans, au fur et à mesure de la progression du suivi de la mise en œuvre du Plan stratégique.

Parmi les 16 comités qui se sont réunis en 2014, cinq d'entre eux (hygiène alimentaire/résidus de pesticides/contaminants dans les aliments/additifs alimentaires/poisson et produits de la pêche) ont sollicité les avis scientifiques de la FAO/l'OMS, et six (nutrition et aliments diététiques ou de régime/hygiène alimentaire/résidus de pesticides/contaminants dans les aliments/additifs alimentaires/coordination pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest) ont utilisé les avis scientifiques de la FAO/l'OMS. On trouvera un aperçu général des avis scientifiques fournis par la FAO/l'OMS dans le document CX/CAC 15/38/16.

Activité 2.1.2 - Promouvoir la participation des experts scientifiques et techniques des Membres et celle de leurs représentants à l'élaboration des normes du Codex.

État d'avancement de la mise en œuvre:

Selon les réponses fournies dans la matrice par 11 comités du Codex, en général, les membres demandent les avis des experts scientifiques et techniques nationaux, appartenant ou non à l'administration publique, et en tiennent compte avant d'élaborer et de présenter la position du pays. Les délégations envoyées aux réunions sont idéalement constituées d'experts sélectionnés parce qu'ils ont une bonne connaissance des sujets inscrits à l'ordre du jour provisoire et sont suffisamment qualifiés pour participer aux débats.

L'approche de tutorat adoptée en 2012 lors de la révision des principes et directives pour l'établissement et l'application de critères microbiologiques relatifs aux aliments (CAC/GL 21-1997) constitue un exemple de mécanisme que le CCFH a utilisé pour associer les experts scientifiques et techniques du niveau national aux travaux du Codex. Selon le CCRVDF, des formations et des ateliers ad hoc peuvent permettre de renforcer la participation technique des pays aux travaux des comités.

Les comités ne pensent pas que des indications particulières à ce sujet soient actuellement nécessaires.

En ce qui concerne les indicateurs de résultats⁵ énumérés dans le Plan stratégique, aucune donnée n'est actuellement disponible mais on pourra en recueillir pour les prochains rapports. Cependant, il faudra à cet effet préciser clairement les critères à utiliser pour distinguer les experts scientifiques/techniques des autres personnes participant au processus du Codex.

Activité 2.1.3 - Dans le contexte de l'élaboration des normes du Codex, veiller à ce que tous les facteurs pertinents soient pleinement pris en compte au cours de l'examen des options de gestion des risques.

État d'avancement de la mise en œuvre:

Selon les réponses fournies dans la matrice par 13 comités du Codex, tous les comités (à l'exception du Comité régional de coordination pour l'Asie (CCASIA), seul comité régional à avoir répondu) veillent à ce que la totalité des facteurs pertinents soient pris en compte lors de l'étude des options de gestion des risques. Les comités appliquent les Principes de travail pour l'analyse des risques indiqués dans le Manuel de procédures, et certains comités appliquent aussi leurs propres critères lorsqu'ils en ont établis.

En ce qui concerne les indicateurs de résultats⁶ énumérés dans le Plan stratégique, aucune donnée n'est actuellement disponible mais on pourra en recueillir pour les prochains rapports. Cependant, il faudra à cet effet préciser clairement les critères à utiliser pour déterminer les documents des comités à comptabiliser au titre des indicateurs mesurables.

Activité 2.1.4 - Communiquer les recommandations en matière de gestion des risques à toutes les parties concernées.

État d'avancement de la mise en œuvre:

En 2014, 28 normes et textes apparentés, c'est-à-dire codes d'usages, directives, normes et limites maximales de résidus (LMR), ont été adoptés par la Commission du Codex à sa trente-septième session, puis ont été soit publiés soit révisés sur le site web du Codex.

Selon les réponses fournies dans la matrice par 12 comités du Codex, la communication sur les recommandations en matière de gestion des risques se fait par le biais des normes, directives et autres textes apparentés, qui sont mis en ligne sur le site web du Codex. Tous les comités conviennent que l'élaboration d'une stratégie de communication globale du Codex, qui soit adaptée aux différents publics de chaque comité, serait utile aux membres.

Lorsqu'il élabore les codes d'usages en matière d'hygiène, le CCFH insère souvent une partie sur la sensibilisation et la formation des consommateurs, qui facilite la communication sur les mesures de gestion des risques. Le CCFH juge cette pratique intéressante mais, pour l'heure, ne communique pas activement sur les résultats de ses travaux.

Objectif 2.2:

Obtenir un accès durable aux avis scientifiques.

Activité 2.2.1 - Encourager les instances dirigeantes de la FAO et de l'OMS à accorder une priorité très élevée à l'élaboration d'avis scientifiques et à lui affecter des ressources suffisantes, plus particulièrement s'agissant de la formulation d'avis par des organes d'expertise tels que le JECFA, les JEMRA, la JMPR et les JEMNU.

État d'avancement de la mise en œuvre:

Aucune donnée n'est actuellement recueillie sur le nombre de membres qui plaident auprès des organes directeurs de l'OMS pour un financement durable en faveur de l'élaboration d'avis scientifiques.

⁵ Indicateur 1. Nombre de scientifiques et d'experts techniques au sein des délégations des Membres. 2. Nombre de scientifiques et d'experts techniques formulant des suggestions adéquates sur les positions nationales.

⁶ Indicateur 1. Nombre de documents de comités faisant état de tous les facteurs pertinents pris en compte dans les recommandations sur la gestion des risques. Nombre de documents de comités faisant état en détail de la façon dont ces facteurs pertinents ont été pris en compte dans le contexte de l'élaboration des normes.

Selon des fonctionnaires de l'OMS, les ressources affectées aujourd'hui à la fourniture d'avis scientifiques par l'OMS sont insuffisantes. L'OMS fournit un appui sous la forme de fonds affectés à des activités et finance une partie des salaires du personnel. Cet appui est récapitulé dans le document CX/CAC 15/38/15.

L'ordre du jour de toute session d'un organe directeur de la FAO constitue un facteur déterminant en ce qui concerne l'éventualité d'un examen de la question de la sécurité sanitaire des aliments et l'élaboration d'avis scientifiques en conséquence. Compte tenu de l'ampleur du mandat de l'Organisation, les occasions d'examiner ces points sont peu fréquentes. En octobre 2014, après une période de dix ans, la sécurité sanitaire des aliments a été examinée au titre d'un point de l'ordre du jour du Comité de l'agriculture de la FAO⁷. Au cours des débats, *les membres des délégations de pays ont pleinement appuyé la stratégie et le programme de la FAO en matière de sécurité sanitaire des aliments, notamment la fourniture d'avis scientifiques au Codex, et le Comité a recommandé que la FAO, ses Membres et ses partenaires cherchent de nouvelles sources de financement en vue de satisfaire les demandes de plus en plus nombreuses présentées dans le cadre du programme de la FAO relatif à la fourniture d'avis scientifiques sur la sécurité sanitaire des aliments*⁸. Ce rapport a été porté à l'attention de la Conférence de la FAO lors de sa trente-neuvième session (6-15 juin 2015).

Activité 2.2.2 - Encourager les membres à apporter un soutien financier régulier à la formulation d'avis d'experts par la FAO et l'OMS, et plus particulièrement par leurs organes d'expertise tels que le JECFA, les JEMRA, la JMPR et les JEMNU.

État d'avancement de la mise en œuvre:

La FAO et l'OMS s'emploient à élaborer une stratégie visant à appuyer les efforts déployés pour mobiliser davantage de ressources au profit du programme relatif à la fourniture d'avis scientifiques. Aujourd'hui, la base de donateurs est extrêmement modeste, comme l'indique le document CX/CAC 15/38/14, avec seulement sept pays qui contribuent aux ressources financières extrabudgétaires destinées à la fourniture d'avis scientifiques.

Activité 2.2.3 - Explorer d'autres sources de financement possibles pour la fourniture d'avis scientifiques par la FAO et l'OMS.

État d'avancement de la mise en œuvre:

Les travaux du sous-comité du Comité exécutif de la Commission du Codex chargé de déterminer les options potentielles s'agissant d'obtenir un appui financier (établi par le Comité exécutif à sa soixante-huitième session/la Commission du Codex à sa trente-septième session) ont été remplacés par un document de travail dont l'élaboration a été confiée à la FAO et à l'OMS, sur la mise en place d'un financement durable aux fins de la fourniture d'avis scientifiques au Codex et aux États membres. La question est suivie par la FAO et par l'OMS.

Objectif 2.3:

Augmenter les contributions scientifiques des pays en voie de développement.

Activité 2.3.1 - Encourager les pays en voie de développement à fournir des données en réponse aux demandes des organismes d'experts de la FAO et de l'OMS et notamment améliorer leurs capacités de production de données liées à la sécurité sanitaire des aliments et à la nutrition.

État d'avancement de la mise en œuvre:

Chaque exercice biennal, la FAO et l'OMS lancent six à huit appels à présentation de données, en fonction des demandes d'avis scientifiques émanant des divers comités. Tous ces appels à présentation de données sont communiqués par divers moyens, notamment listes de diffusion du Codex, sites web de la FAO et de l'OMS et réseaux pertinents. En ce qui concerne les réponses aux appels, des données de référence relatives à l'exercice biennal en cours sont actuellement recueillies afin que l'on dispose de données auxquelles comparer les futures réponses. Cependant, certains appels à présentation de données visent les secteurs d'activité plutôt que les pays, un facteur qui est pris en compte dans l'établissement des données de référence.

Activité 2.3.2 - Encourager la FAO et l'OMS à soutenir des programmes visant à renforcer les capacités de production, de collecte et de communication de données des pays en voie de développement.

État d'avancement de la mise en œuvre:

Un appui a été fourni dans le cadre de diverses modalités de renforcement des capacités, à savoir:

Le projet FAO/OMS de collecte de données sur la contamination du sorgho par des mycotoxines (financé par la Communauté européenne par l'intermédiaire du Fonds fiduciaire du Codex) a fourni un appui au Burkina Faso, à l'Éthiopie, au Mali et au Soudan.

⁷ Le Comité de l'agriculture fait partie des organes directeurs de la FAO qui définissent des orientations politiques et réglementaires générales sur des questions liées à l'agriculture, l'élevage, la sécurité sanitaire des aliments, la nutrition, le développement rural et la gestion des ressources naturelles.

⁸ Rapport de la vingt-quatrième session du Comité de l'agriculture, disponible en ligne à <http://www.fao.org/3/a-ML895f.pdf>.

Collecte de données sur la consommation alimentaire individuelle en Tunisie, en Turquie et au Mali [dans le cadre de projets du Programme de coopération technique (PCT) de la FAO – TCP/TUN/3102, TCP/TUR/3501, TCP/MLI/3502].

Réalisation d'une étude régionale de l'alimentation totale au Nigéria, au Mali, au Cameroun et au Bénin - la FAO/l'OMS ont géré ce projet financé par le FANDC.

Enquête pilote FAO/OMS sur l'utilisation des médicaments vétérinaires (Amérique latine - Brésil, Argentine, Costa Rica, Paraguay; Asie du Sud - Bangladesh, Bhoutan, Inde, Népal, Sri Lanka et Vietnam; Europe - Albanie; et Afrique - Nigéria). Rapport présenté et utilisé par le CCRVDF.

Appui de la FAO au projet africain de collecte de données sur les pesticides (FANDC: STDF/PG/359) dans les pays suivants: Bénin, Cameroun, Ghana, Kenya, Mali, Ghana, Kenya, Sénégal, Tanzanie, Ouganda, Zambie (2013 – 2015)

Appui de la FAO au projet latino-américain de recueil de données sur les pesticides (FANDC: STDF/PG/436) dans les pays suivants: Bolivie, Colombie, Costa Rica, Guatemala, Panama, Pérou (2014-2015)

Activités nationales de formation conduites par la FAO en Chine en novembre 2014, sur l'évaluation des données relatives aux résidus de pesticides aux fins de l'estimation des LMR et de l'évaluation du risque alimentaire.

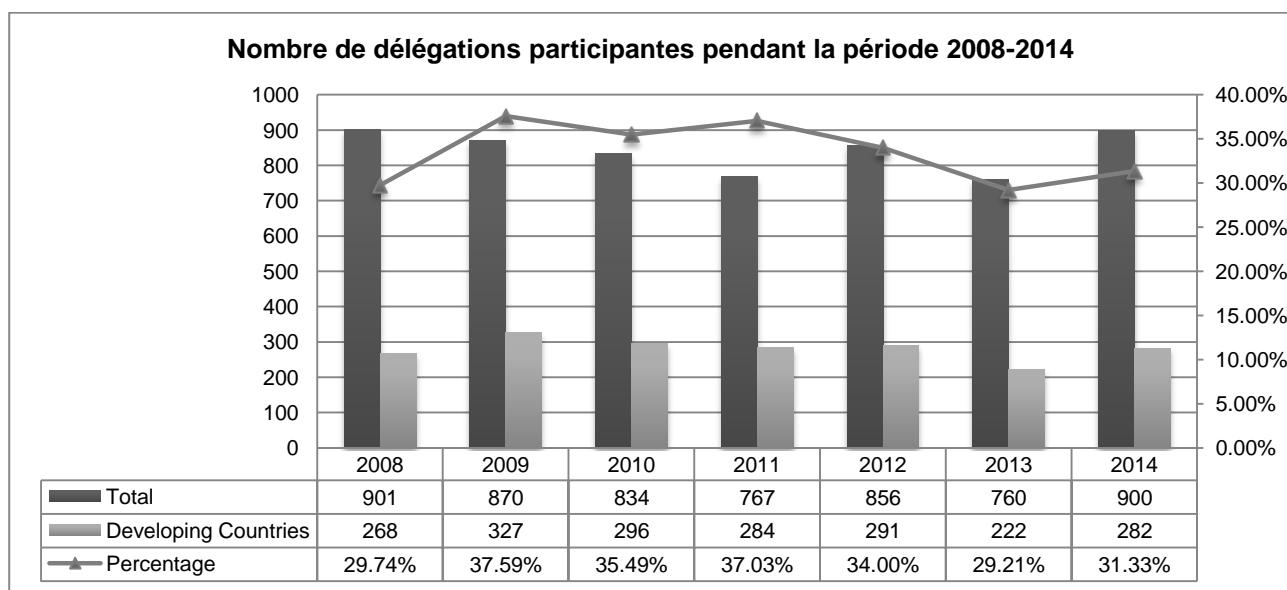
De plus, la FAO et l'OMS s'emploient à mettre au point deux outils généraux permettant de rassembler les données disponibles sur la consommation alimentaire, ventilées par sexe et par âge, à savoir:

- CIFOCOss (récapitulatifs de statistiques FAO/OMS sur la consommation alimentaire individuelle chronique – en anglais seulement) désormais en ligne à l'adresse: <http://www.who.int/foodsafety/databases/en/>
- FAO/WHO GIFT (Outil général FAO/OMS de collecte de données sur la consommation alimentaire individuelle – en anglais seulement) est une base de données détaillées rassemblant des données sur les micronutriments en se fondant sur le système de classement des aliments de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA). Pour en savoir plus, voir <http://www.fao.org/food/nutrition-assessment/foodconsumptiondatabase/en/>.

Activité 2.3.3 - Favoriser la participation durable et soutenue d'experts scientifiques et techniques issus des pays en voie de développement aux travaux du Codex.

État d'avancement de la mise en œuvre:

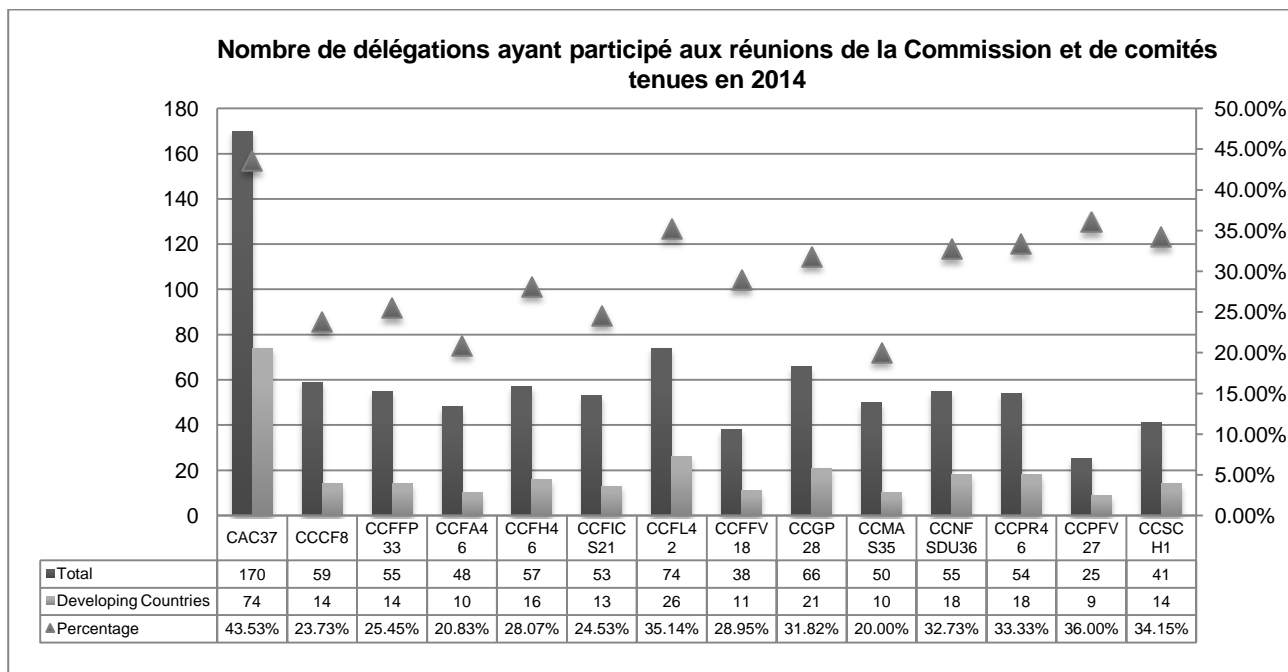
Le graphique et le tableau ci-après donnent des informations sur le nombre total de délégations (de l'ensemble des pays membres, y compris l'Union européenne) et sur le nombre de délégations de pays en développement⁹, qui ont participé aux sessions de la Commission et aux réunions des comités (à l'exception du Comité exécutif et des comités régionaux de coordination) tenues de 2008 à 2014.



(Total, Pays en développement, Pourcentage)

⁹ Pays en développement: pays à faible revenu (34 pays) et pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (50 pays) selon la classification de la Banque mondiale, pour l'exercice budgétaire 2015 (<http://data.worldbank.org/about/country-and-lending-groups>).

Le graphique et le tableau ci-après donnent des informations sur le nombre total de délégations (de l'ensemble des pays membres, y compris l'Union européenne) et sur le nombre de délégations de pays en développement, qui ont participé à la session de la Commission et aux réunions des comités (à l'exception du Comité exécutif et des comités régionaux de coordination) tenues en 2014.



(Total, Pays en développement, Pourcentage)

Activité 2.3.4 - Favoriser l'établissement de réseaux et la participation des Membres à ces réseaux pour renforcer la collaboration en matière de production de données destinées à être soumises aux comités d'experts pour examen.

État d'avancement de la mise en œuvre:

Le Département des pêches de la FAO appuie les réseaux suivants, notamment en fournissant des données actualisées sur les travaux pertinents du Codex et en sollicitant des contributions techniques de la part des comités d'experts FAO/OMS.

- Réseau FISHINFO de la FAO (INFOFISH – une organisation intergouvernementale dans la région Asie-Pacifique). Un bulletin d'information trimestriel intitulé «Fish Inspector» est publié.
- Conférence internationale biennale sur la salubrité des coquillages (ICMSS). En 2014, la FAO a organisé une table ronde ayant trait aux travaux FAO/OMS relatifs aux directives techniques sur les programmes de contrôle sanitaire des bivalves.

La FAO (par l'intermédiaire du programme mixte FAO/AIEA) appuie un certain nombre de réseaux de laboratoires – par exemple, le réseau RALACA (Red Analítica de Latinoamérica y el Caribe.)

Il n'existe pas encore de collecte systématique de données sur les réseaux. Si les membres du Codex estiment qu'il s'agit d'un extrant à part entière qui mérite d'être mesuré dans le cadre du suivi annuel de la mise en œuvre du Plan stratégique, des indications supplémentaires sont demandées. Si un grand nombre de réseaux propices à la génération de données scientifiques existent ou sont en cours de création, il serait intéressant de recueillir des informations à leur sujet. D'un autre côté, si, à la connaissance des membres, les réseaux de ce type sont peu nombreux, la collecte d'informations pourrait n'être à ce stade qu'un gaspillage de ressources.

Objectif stratégique 3:

Faciliter la participation effective de tous les membres du Codex.

Objectif 3.1:

Intensifier la participation effective des pays en voie de développement aux travaux du Codex.

Activité 3.1.1 - Encourager les Membres à prendre des dispositions institutionnelles nationales à long terme visant à promouvoir efficacement la participation aux processus d'établissement des normes du Codex.

État d'avancement de la mise en œuvre:

En mars 2015, le Codex comptait 186 pays membres, et tous avaient établi des services centraux de liaison avec le Codex. Cependant, disposer d'un service central de liaison ne correspond pas forcément à la mise en

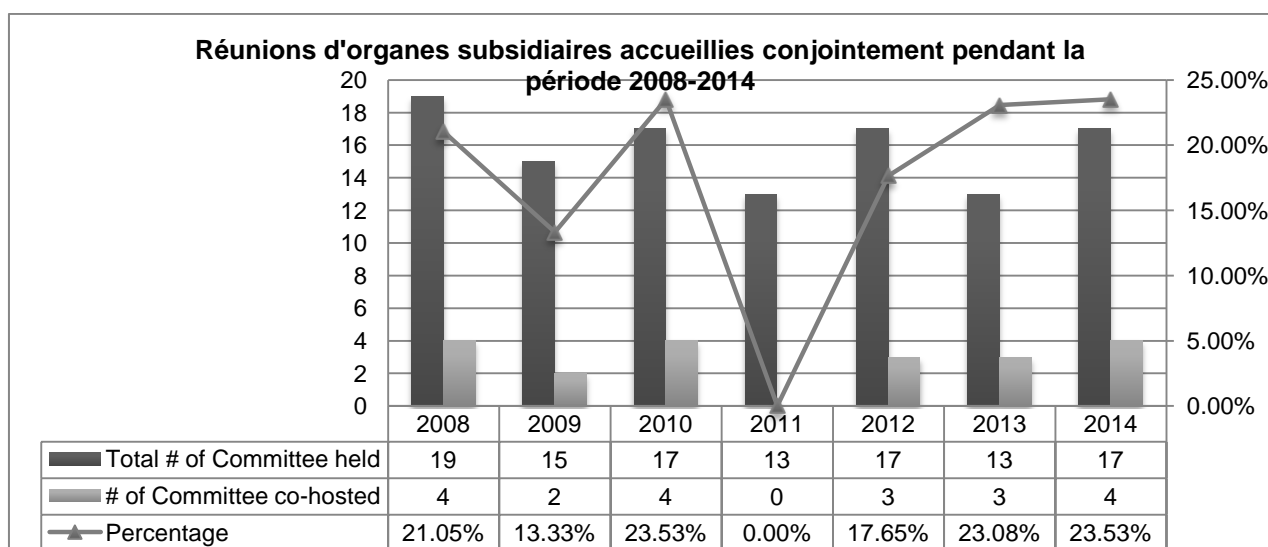
place de structures nationales permanentes du Codex, qui est le résultat mesurable indiqué dans le Plan stratégique. Idéalement, les membres devraient disposer d'un service central de liaison qui communique activement sur les questions liées au Codex, à la fois en amont et en aval, et dont les activités bénéficient du soutien efficace d'un comité national du Codex se réunissant régulièrement et rassemblant toutes les parties prenantes.

En collaboration avec la FAO/OMS, le Secrétariat du Codex conduit en 2015 une enquête sur les besoins et les attentes des services centraux de liaison avec le Codex, dont les résultats permettront de faire le point sur les activités du Codex au niveau national. Sur la base des résultats de l'enquête, on pourra déterminer l'appui que le Secrétariat devra apporter à l'avenir et les besoins des services centraux de liaison en matière de renforcement des capacités.

Activité 3.1.2 - Favoriser le recours aux initiatives de partenariat pour améliorer l'efficacité de la participation des pays en voie de développement, par exemple au moyen de l'accueil conjoint de comités et de groupes de travail, et notamment l'élaboration de documents d'orientation fondés sur les leçons retenues.

État d'avancement de la mise en œuvre:

Organes subsidiaires accueillis conjointement: pendant la période 2008-2013, en moyenne, 17 pour cent des comités ont été accueillis conjointement. En 2014, 17 réunions de comités (à l'exception du Comité exécutif) ont été tenues, et quatre d'entre elles (dix-huitième réunion du CCFFV, dix-neuvième réunion du CCASIA, quarante-sixième réunion du CCFH, trente-sixième réunion du Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (CCNFSDU)) ont été accueillies conjointement (24 pour cent).



(Nombre total de réunions de comités, nombre de comités accueillis conjointement, Pourcentage)

Groupes de travail d'experts et groupes de travail physiques accueillis conjointement: en 2014, un nombre total de 65 groupes de travail d'experts ont été établis et 35 d'entre eux ont été accueillis conjointement (60 pour cent); et un nombre total de 12 groupes de travail physiques se sont réunis, dont quatre ont été accueillis conjointement (33 pour cent).

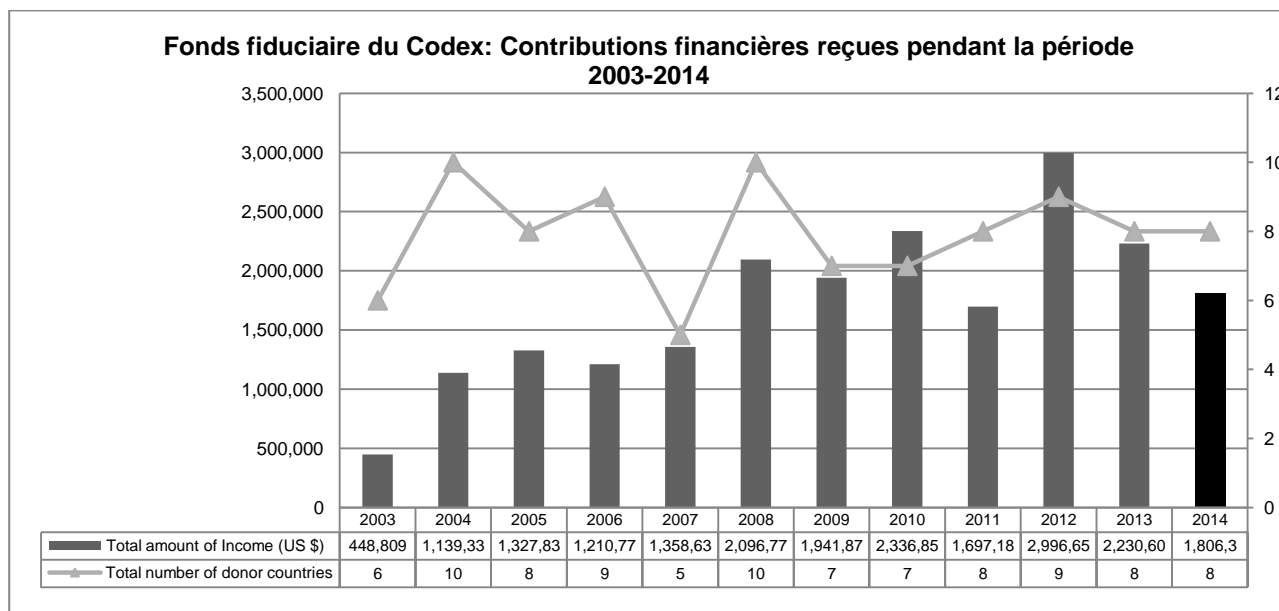
En 2009-2010, une étude a été réalisée sur l'accueil conjoint des sessions du Codex, en relation avec l'activité 5.3 du Plan stratégique 2008-2013 du Codex. À la suite de l'examen de cette question par la Commission du Codex et par le Comité du Codex sur les principes généraux (CCGP), les Lignes directrices à l'usage des gouvernements hôtes de comités du Codex et de groupes intergouvernementaux spéciaux (Section III du Manuel de procédure) ont été modifiées pour insérer un texte ayant trait à l'accueil conjoint, et une page web¹⁰ consacrée aux procédures liés aux arrangements d'accueil conjoint a été mise en ligne sur le site web officiel du Codex. Si de nouvelles indications sont nécessaires, les membres doivent signaler au Secrétariat du Codex ce qui manquerait encore.

Activité 3.1.3 - Encourager les contributions financières au Fonds fiduciaire du Codex et à l'initiative qui le remplacera.

État d'avancement de la mise en œuvre:

Comme le montre la figure ci-dessous, il n'y a pas eu d'augmentation du montant des contributions financières ni d'augmentation du nombre de pays contribuant au fonds fiduciaire du Codex en 2014.

¹⁰ <http://www.codexalimentarius.org/meetings-reports/co-hosting-meetings/fr/>.



(Données tirées du tableau 3 du document CX/CAC 15/38/18)

(Montant total des recettes (en USD), Nombre total de pays donateurs)

Activité 3.1.4 - Encourager l'élaboration et le développement d'une initiative appelée à remplacer le Fonds fiduciaire du Codex.

État d'avancement de la mise en œuvre:

Voir le point 9 de l'ordre du jour de la trente-huitième session de la Commission du Codex et le document CX/CAC 15/38/18-Add.5 (Codex Trust Fund Successor Initiative; Project Proposal – Initiative pour le remplacement du fonds fiduciaire du Codex; proposition de projet)

Activité 3.1.5 - Favoriser le recours aux langues officielles de la Commission au sein des comités et des groupes de travail.

État d'avancement de la mise en œuvre:

Session de la Commission et réunions des comités tenues en 2014: les six langues officielles (anglais, français, espagnol, arabe, chinois et russe) ont été utilisées lors de la trente-septième session de la Commission du Codex et, à sa soixante-neuvième session, le Comité exécutif a fait usage de toutes les langues officielles autres que le russe. Tous les comités s'occupant de questions générales et tous les comités de produits ont employé l'anglais, le français et l'espagnol comme langues de travail. S'agissant des comités régionaux de coordination, les langues suivantes ont été utilisées: treizième session du Comité régional de coordination pour l'Amérique du Nord et le Sud-Ouest du Pacifique (CCNASWP) (anglais seulement), vingt-neuvième session du Comité régional de coordination pour l'Europe (CCEURO) (anglais, espagnol, français et russe), dix-neuvième session du CCASIA (anglais et chinois), dix-neuvième session du Comité régional de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CCLAC) (anglais et espagnol), Comité régional de coordination pour l'Afrique (CCAFRICA) (anglais et français) et Comité régional de coordination pour le Proche-Orient (CCNEA) (anglais, français et arabe).

Groupes de travail créés en 2014: 65 au total. Tous les travaux des groupes de travail se sont déroulés en anglais. Parmi les groupes de travail, 10 ont également employé les langues de travail suivantes: le français (un), l'espagnol (huit) et le russe (un).

Groupes de travail physique s'étant réunis en 2014: 12 au total. Tous les travaux des groupes de travail physiques se sont déroulés en anglais. Parmi les groupes de travail physique, trois ont employé le français et l'espagnol en plus de l'anglais.

Objectif 3.2:

Promouvoir les programmes de renforcement des capacités aidant les pays à établir des structures nationales du Codex durables.

Activité 3.2.1 - Encourager la FAO et l'OMS à mettre en place des programmes de renforcement des capacités appuyant l'établissement de structures nationales du Codex durables.

État d'avancement de la mise en œuvre:

La FAO a fourni une assistance technique directe pour faciliter la compréhension des textes du Codex et l'élaboration de normes nationales en matière de sécurité sanitaire des aliments à partir des textes du Codex, au Cambodge, en Mongolie (TCP/MON/3401) et au Bhoutan (TCP/BHU/3401), et tous les pays de l'Association

des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) ont bénéficié d'un appui en faveur de la conception et de l'évaluation de protocoles d'échantillonnage de mycotoxines qui soient fondés sur les textes du Codex.

L'appui direct consenti par la FAO a permis une participation plus efficace aux sessions des organes du Codex et a contribué au renforcement des activités nationales liées au Codex, au Bangladesh (GCP/BGD/047/NET); au Chili (UTF/CHI/033/CHI); en Côte d'Ivoire; au Népal (TCP/NEP/3402), au Liban (TCP/LEB/3401), dans le centre de l'Afrique: Cameroun, Gabon et République centrafricaine (TCP/SFC/3402).

Le Cameroun, en sa qualité de coordinateur du CCAFRICA a bénéficié d'un appui particulier par l'intermédiaire du projet TCP/SFC/3402.

Trois ateliers FAO/OMS de préparation des réunions de comités régionaux de coordination ont été organisés (avec un financement du fonds fiduciaire du Codex):

- Atelier FAO/OMS (financé par le fonds fiduciaire du Codex) pour la région du CCASIA, novembre 2014, sur le renforcement des capacités en ce qui concerne les normes du Codex dans les pays de l'ASEAN.
- Atelier technique FAO/OMS de préparation de la réunion du CCNASWP sur les évolutions liées au Codex intéressant les États insulaires du Pacifique, Papouasie-Nouvelle-Guinée, septembre 2014.
- Atelier 2014 FAO/OMS de préparation de la réunion du CCEURO (à l'intention du personnel des services centraux de liaison avec le Codex des pays suivants: Albanie, Arménie, Bélarus, ex-République yougoslave de Macédoine, Hongrie, Kazakhstan, Lettonie, Moldova, Pologne, Serbie, Slovaquie, Turquie, Ukraine).
- En 2014, la FAO a apporté son soutien à deux ateliers relatifs au Codex financés par le gouvernement suisse, l'un qui visait à renforcer la participation de la région Afrique aux travaux du Codex, et l'autre qui était consacré à la question de l'hygiène des aliments.

Toujours en 2014, la FAO a organisé dans les pays asiatiques une consultation régionale sur les bonnes pratiques de fabrication (BPF)/analyse des risques aux points critiques (HACCP), afin d'élaborer un document d'orientation régional sur les critères BPF/HACCP dans les pays asiatiques, qui adapte le texte du Codex relatif à l'analyse HACCP en des normes ou des critères plus directs et plus spécifiques et, partant, plus facilement applicables.

En ce qui concerne l'autre indicateur de résultat¹¹ indiqué dans le Plan stratégique, aucune donnée n'est actuellement disponible mais on pourra en recueillir pour les prochains rapports. Cependant, à cet effet, il faudra clarifier ce que l'on entend par des «structures nationales du Codex fonctionnelles».

Activité 3.2.2 - Encourager les pays en voie de développement à déterminer les comités et les groupes de travail du Codex qui les intéressent et à leur donner la priorité.

État d'avancement de la mise en œuvre:

Actuellement, le nombre de pays en développement qui ont déterminé les comités qu'ils jugent prioritaires et qui y participent activement n'est pas connu. Cette donnée pourrait être demandée en vue de la trente-neuvième session de la Commission du Codex, soit dans le cadre de l'enquête qui sera réalisée plus tard en 2015 auprès des services centraux de liaison avec le Codex, soit par l'intermédiaire de la plateforme de communication uniforme lorsqu'elle sera prête.

Activité 3.2.3 - Dans la mesure du possible, faire des réunions du Codex des tribunes efficaces de renforcement des capacités techniques et éducatives.

État d'avancement de la mise en œuvre:

En 2014, plus de quinze manifestations ont été organisées en marge de la session de la Commission du Codex et de réunions des comités, à savoir:

- Manifestation spéciale OCDE/Codex sur la grenade (dix-huitième réunion du Comité sur les fruits et légumes frais (CCFFV))
- Manifestation parallèle du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires consacrée à la sécurité sanitaire des aliments (huitième réunion du CCCF)
- Plateforme de la FAO sur les aliments issus d'organismes génétiquement modifiés – Mise à jour sur la situation d'avancement de la plateforme et résultats de la consultation technique de la FAO sur les faibles proportions de végétaux cultivés génétiquement modifiés (trente-septième session de la Commission du Codex)
- Mise à jour sur le site web du Codex – Inscription en ligne et communication d'observations (trente-septième session de la Commission du Codex)
- Atelier technique sur les évolutions liées au Codex intéressant les États insulaires du Pacifique (treizième réunion du CCNASWP)

¹¹ Indicateur 2. Nombre de pays dotés de structures nationales du Codex fonctionnelles.

- Atelier OMS/FAO de préparation de la réunion du CCEURO, financé par le fonds fiduciaire du Codex et consacré au renforcement des capacités pour une participation effective aux activités du Codex, notamment en matière de sécurité chimique des aliments (vingt-neuvième réunion du CCEURO)
- Atelier sur le rappel/la traçabilité des aliments dans le contexte du cadre d'analyse des risques – Prévention des situations d'urgence liée à la sécurité sanitaire des aliments (dix-neuvième réunion du CCASIA)
- Manifestation parallèle organisée par l'OIE: Amélioration de la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale au profit de la santé publique (dix-neuvième réunion du CCASIA19)
- Manifestation parallèle organisée par le Bureau régional de la FAO pour l'Asie et le Pacifique: Renforcement des capacités en ce qui concerne les normes du Codex dans les pays de l'ASEAN (dix-neuvième réunion du CCASIA)

Objectif stratégique 4:

Mettre en œuvre des systèmes et des pratiques de gestion des tâches efficaces et efficaces.

Objectif 4.1:

S'efforcer de rendre le processus d'établissement des normes efficace, efficient, transparent et consensuel.

Activité 4.1.1 - Examiner périodiquement les processus et les procédures de travail de la Commission du Codex Alimentarius et de ses organes subsidiaires afin de veiller, lorsqu'il y a lieu, à ce que les obstacles freinant les travaux d'établissement des normes soient cernés et surmontés.

État d'avancement de la mise en œuvre:

Dans une certaine mesure, les obstacles freinant les travaux d'établissement des normes ont été traités dans le document du Secrétariat relatif à la gestion des travaux du Codex et au fonctionnement du Comité exécutif (CX/CAC 15/38/10). Ce point de l'ordre du jour sera examiné lors des sessions du Comité exécutif et de la Commission, ce qui devrait aboutir à la formulation de recommandations relatives aux obstacles recensés.

La matrice de questions sur cette activité ne prévoyait pas de questions adressées aux comités du Codex, mais il sera possible d'en introduire dans la future matrice. Il est probable que les comités aient chacun une vision différente des obstacles freinant les travaux d'établissement de normes (et des solutions éventuelles), ce qui peut donner matière à réflexion à toutes les parties prenantes du Codex. Ainsi, à sa vingt-deuxième session (avril-mai 2015), le CCRVDF s'est penché¹² sur les obstacles freinant ses travaux, une approche qui pourrait intéresser également d'autres comités.

Activité 4.1.2 - Évaluer les avantages des nouvelles technologies et, dans la mesure où elles se révèlent rentables, les mettre en œuvre afin d'améliorer les communications, le flux des travaux et la gestion des activités du Codex.

Activité 4.1.3 - Évaluer les avantages des nouvelles technologies et, dans la mesure où elles se révèlent rentables, les mettre en œuvre afin d'accroître la participation des Membres aux comités et aux groupes de travail du Codex.

État d'avancement de la mise en œuvre:

Au titre de la nouvelle stratégie de communication du Codex, des technologies novatrices et des modalités permettant d'améliorer les flux de travaux seront examinées, évaluées et mises en œuvre. Déjà, quelques innovations (services du «cloud» SharePoint, forum de discussion phpBB, envois automatisés) ont été introduites dans des groupes de travail et des comités sélectionnés et, sous réserve de démontrer leur efficacité, elles seront intégrées dans les procédures de travail générales par le Secrétariat du Codex.

Un site web actualisé du Codex sera mis en service d'ici à fin 2015. Il comportera de nombreuses fonctions qui contribueront à améliorer la participation des membres et des observateurs ainsi que les flux de travail du Secrétariat.

Activité 4.1.4 - Veiller à la distribution en temps utile de tous les documents de travail du Codex, et ce, dans les langues de travail du comité/de la Commission.

État d'avancement de la mise en œuvre:

La distribution des documents du Codex en temps utile dépend de plusieurs facteurs, liés ou non au Secrétariat du Codex. Le Secrétariat améliorera et automatisera les flux de documents dans le cadre de la nouvelle stratégie de communication, mais il faut aussi que les gouvernements hôtes et les présidents des comités veillent à ce que les documents soient traités et distribués en temps voulu, et notamment respectent les échéances indiquées dans le Manuel de procédure.

Activité 4.1.5 - Planifier plus fréquemment les réunions des groupes de travail en même temps que celles des comités.

¹² Document de travail relatif aux problèmes et sources de difficultés ayant une incidence sur l'aptitude du CCRVDF à mener ses travaux avec efficacité (CX/RVDF 15/22/2).

État d'avancement de la mise en œuvre:

En 2014, un nombre total de 12 groupes de travail physiques se sont réunis et, à une exception près, se sont réunis (92 pour cent) en marge de réunions de comités. Selon les réponses données dans la matrice, tous les comités du Codex s'efforcent de réunir les groupes de travail physiques en marge des réunions des comités, à moins qu'il en soit décidé autrement pour des motifs précis.

Objectif 4.2:

Améliorer l'aptitude à parvenir à un consensus dans le cadre du processus d'établissement des normes.

Activité 4.2.1 - Faire mieux comprendre aux Membres du Codex et à leurs délégués l'importance de l'obtention d'un consensus et de la démarche mise en œuvre à cette fin dans le cadre des travaux du Codex.

État d'avancement de la mise en œuvre:

Il manque des informations sur trois indicateurs (sur quatre). Les indications sur les moyens de parvenir à un consensus seront élaborées dans la limite du temps imparti (2016).

En 2014, un nombre total de 17 réunions de comités (à l'exception du Comité exécutif) ont été tenues, et pour au moins cinq d'entre elles (première réunion du Comité du Codex sur les épices et les herbes culinaires (CCSCH), trente-troisième réunion du Comité sur le poisson et les produits de la pêche (CCFFP), vingt-septième réunion du Comité sur les fruits et légumes transformés (CCPFV), huitième réunion du CCCF et vingt et unième réunion du CCFICS) les comités avaient organisé avant la séance plénière un séminaire/atelier à l'intention des délégués participant à une réunion pour la première fois.

Activité 4.2.2 - Au moyen du réseautage, de formations et d'ateliers, chercher à parfaire l'ensemble des compétences des présidents des groupes de travail et des comités en matière d'obtention de consensus.

État d'avancement de la mise en œuvre:

Les activités d'accompagnement et d'entraînement des présidents des comités se poursuivront avec, en 2015, l'organisation par le Secrétariat du Codex de deux groupes de travail physiques (en marge de la vingt-neuvième réunion du CCGP et de la trente-huitième session de la Commission du Codex). Fin 2015, le Secrétariat invitera les présidents à exposer leurs besoins en matière de formation, en vue de mettre en place en 2016 des groupes de travail qui soient en prise sur ces besoins.

Annexe II

DISPONIBILITÉ ET SOURCES DES DONNÉES ET DES INFORMATIONS DE SUIVI

Activité	Disponibilité	Sources
Objectif stratégique 1: Établir des normes internationales régissant les aliments qui traitent des enjeux actuels et naissants relatifs aux aliments.		
Objectif 1.1: Établir de nouvelles normes du Codex et actualiser les normes existantes en fonction des priorités de la Commission du Codex Alimentarius.		
Activité 1.1.1 - Appliquer systématiquement dans tous les comités les critères établis en matière de prise de décision et d'établissement des priorités pour faire en sorte que les normes et les travaux liés aux domaines hautement prioritaires progressent rapidement.	Partiellement disponibles	Réponses fournies dans la matrice Données existantes
Activité 1.1.2 - Renforcer le processus d'examen critique afin d'améliorer le suivi du développement de normes.	Disponibles	Données existantes
Objectif 1.2: Déterminer à l'avance les enjeux ¹³ naissants et les besoins des Membres et, lorsqu'il y a lieu, élaborer les normes alimentaires requises afin d'y répondre.		
Activité 1.2.1 - Élaborer une démarche systématique pour promouvoir la détermination des enjeux naissants en matière de sécurité sanitaire des aliments, de nutrition et de pratiques loyales dans le commerce des aliments.	Partiellement disponibles	Réponses fournies dans la matrice
Activité 1.2.2 - Élaborer et réviser, lorsqu'il y a lieu, les normes régionales et internationales en réponse aux besoins exprimés par les membres et en réponse aux facteurs touchant la sécurité sanitaire des aliments, la nutrition et les pratiques loyales dans le commerce alimentaire.	Partiellement disponibles	Réponses fournies dans la matrice
Objectif 1.3: Améliorer la coordination et renforcer la collaboration avec d'autres organismes internationaux d'établissement des normes en s'efforçant d'éviter la duplication des tâches et d'optimiser les possibilités.		
Activité 1.3.1 - Favoriser l'élaboration des normes du Codex en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), plus particulièrement s'agissant des normes qui régissent le continuum du champ à l'assiette et qui intéressent le Codex et ces organismes	Disponibles	Données existantes
Activité 1.3.2 - Promouvoir la collaboration avec des organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales responsables de l'établissement des normes afin de soutenir l'élaboration de normes Codex pertinentes et de favoriser la connaissance, la compréhension et l'utilisation des normes du Codex.	Disponibles	Données existantes
Objectif stratégique 2: Veiller à l'application des principes de l'analyse des risques dans l'élaboration des normes du Codex.		
Objectif 2.1: Veiller à l'application systématique des principes de l'analyse des risques et des avis scientifiques.		
Activité 2.1.1 - Dans le cadre de l'élaboration des normes régissant la sécurité sanitaire des aliments et la nutrition, recourir aux avis scientifiques des organes d'experts mixtes de la FAO et de l'OMS dans toute la mesure possible en se fondant sur les «Principes de travail pour l'analyse des risques destinés à être appliqués dans le cadre du Codex Alimentarius».	Partiellement disponibles	Réponses fournies dans la matrice Données existantes
Activité 2.1.2 - Promouvoir la participation des experts scientifiques et techniques des Membres et celle de leurs représentants à l'élaboration des normes du Codex.	Partiellement disponibles	Réponses fournies dans la matrice
Activité 2.1.3 - Dans le contexte de l'élaboration des normes du Codex, veiller à ce que tous les facteurs pertinents soient pleinement pris en compte au cours de l'examen des options de gestion des risques.	Partiellement disponibles.	Réponses fournies dans la matrice

¹³ Les enjeux naissants en matière de sécurité sanitaire des aliments et de nutrition englobent les innovations scientifiques et technologiques, les situations nouvelles qui font l'objet d'enquêtes et dont la dangerosité reste à déterminer ou les événements connexes extraordinaires (par exemple, les catastrophes naturelles, les menaces externes, etc.).

Activité	Disponibilité	Sources
Activité 2.1.4 - Communiquer les recommandations en matière de gestion des risques à toutes les parties concernées.	Partiellement disponibles	Réponses fournies dans la matrice Données existantes
Objectif 2.2: Obtenir un accès durable aux avis scientifiques.		
Activité 2.2.1 - Encourager les instances dirigeantes de la FAO et de l'OMS à accorder une priorité très élevée à l'élaboration d'avis scientifiques et à lui affecter des ressources suffisantes, plus particulièrement s'agissant de la formulation d'avis par des organes d'expertise tels que le JECFA, les JEMRA, la JMPR et les JEMNU.	Partiellement disponibles	Informations fournies par la FAO/l'OMS
Activité 2.2.2 - Encourager les membres à apporter un soutien financier régulier à la formulation d'avis d'experts par la FAO et l'OMS, et plus particulièrement par leurs organes d'expertise tels que le JECFA, les JEMRA, la JMPR et les JEMNU.	Disponibles	Informations fournies par la FAO/l'OMS
Activité 2.2.3 - Explorer d'autres sources de financement possibles pour la fourniture d'avis scientifiques par la FAO et l'OMS.	Disponibles	Données existantes
Objectif 2.3: Augmenter les contributions scientifiques des pays en voie de développement.		
Activité 2.3.1 - Encourager les pays en voie de développement à fournir des données en réponse aux demandes des organismes d'experts de la FAO et de l'OMS et notamment améliorer leurs capacités de production de données liées à la sécurité sanitaire des aliments et à la nutrition.	Partiellement disponibles	Informations fournies par la FAO/l'OMS
Activité 2.3.2 - Encourager la FAO et l'OMS à soutenir des programmes visant à renforcer les capacités de production, de collecte et de communication de données des pays en voie de développement.	Disponibles	Informations fournies par la FAO/l'OMS
Activité 2.3.3 - Favoriser la participation durable et soutenue d'experts scientifiques et techniques issus des pays en voie de développement aux travaux du Codex.	Disponibles	Données existantes
Activité 2.3.4 - Favoriser l'établissement de réseaux et la participation des Membres à ces réseaux pour renforcer la collaboration en matière de production de données destinées à être soumises aux comités d'experts pour examen.	Partiellement disponibles	Données existantes
Objectif stratégique 3: Faciliter la participation effective de tous les membres du Codex.		
Objectif 3.1: Intensifier la participation effective des pays en voie de développement aux travaux du Codex.		
Activité 3.1.1 - Encourager les Membres à prendre des dispositions institutionnelles nationales à long terme visant à promouvoir efficacement la participation aux processus d'établissement des normes du Codex.	Partiellement disponibles	Données existantes
Activité 3.1.2 - Favoriser le recours aux initiatives de partenariat pour améliorer l'efficacité de la participation des pays en voie de développement, par exemple au moyen de l'accueil conjoint de comités et de groupes de travail, et notamment l'élaboration de documents d'orientation fondés sur les leçons retenues.	Partiellement disponibles	Données existantes
Activité 3.1.3 - Encourager les contributions financières au Fonds fiduciaire du Codex et à l'initiative qui le remplacera.	Disponibles	Informations fournies par l'OMS
Activité 3.1.4 - Encourager l'élaboration et le développement d'une initiative appelée à remplacer le Fonds fiduciaire du Codex.	Disponibles	Données existantes
Activité 3.1.5 - Favoriser le recours aux langues officielles de la Commission au sein des comités et des groupes de travail.	Disponibles	Réponses fournies dans la matrice Données existantes
Objectif 3.2: Promouvoir les programmes de renforcement des capacités aidant les pays à établir des structures nationales du Codex durables.		
Activité 3.2.1 - Encourager la FAO et l'OMS à mettre en place des programmes de renforcement des capacités appuyant l'établissement de structures nationales du Codex durables.	Partiellement disponibles	Informations fournies par la FAO/l'OMS

Activité	Disponibilité	Sources
Activité 3.2.2 - Encourager les pays en voie de développement à déterminer les comités et les groupes de travail du Codex qui les intéressent et à leur donner la priorité.	Non disponibles	-
Activité 3.2.3 - Dans la mesure du possible, faire des réunions du Codex des tribunes efficaces de renforcement des capacités techniques et éducatives.	Disponibles	Réponses fournies dans la matrice Données existantes
Objectif stratégique 4: Mettre en œuvre des systèmes et des pratiques de gestion des tâches efficaces et efficaces.		
Objectif 4.1: S'efforcer de rendre le processus d'établissement des normes efficace, efficient, transparent et consensuel.		
Activité 4.1.1 - Examiner périodiquement les processus et les procédures de travail de la Commission du Codex Alimentarius et de ses organes subsidiaires afin de veiller, lorsqu'il y a lieu, à ce que les obstacles freinant les travaux d'établissement des normes soient cernés et surmontés.	Partiellement disponibles	Données existantes
Activité 4.1.2 - Évaluer les avantages des nouvelles technologies et, dans la mesure où elles se révèlent rentables, les mettre en œuvre afin d'améliorer les communications, le flux des travaux et la gestion des activités du Codex.	Disponibles	Données existantes
Activité 4.1.3 - Évaluer les avantages des nouvelles technologies et, dans la mesure où elles se révèlent rentables, les mettre en œuvre afin d'accroître la participation des Membres aux comités et aux groupes de travail du Codex.	Disponibles	Données existantes
Activité 4.1.4 - Veiller à la distribution en temps utile de tous les documents de travail du Codex, et ce, dans les langues de travail du comité/de la Commission.	Disponibles	Réponses fournies dans la matrice Données existantes
Activité 4.1.5 - Planifier plus fréquemment les réunions des groupes de travail en même temps que celles des comités.	Disponibles	Réponses fournies dans la matrice Données existantes
Objectif 4.2: Améliorer l'aptitude à parvenir à un consensus dans le cadre du processus d'établissement des normes.		
Activité 4.2.1 - Faire mieux comprendre aux Membres du Codex et à leurs délégués l'importance de l'obtention d'un consensus et de la démarche mise en œuvre à cette fin dans le cadre des travaux du Codex.	Disponibles	Réponses fournies dans la matrice Données existantes
Activité 4.2.2 - Au moyen du réseautage, de formations et d'ateliers, chercher à parfaire l'ensemble des compétences des présidents des groupes de travail et des comités en matière d'obtention de consensus.	Disponibles	Données existantes